

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE FLAYAT

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 26 juin 2019

Date de convocation : 20 juin 2019

Le Conseil Municipal de la commune de FLAYAT s'est réuni le vingt-six juin deux mille dix-neuf à dix-neuf heures sous la présidence de Mme le Maire, MICHON M-Hélène.

Etaient présents : MH. MICHON, Maire - P. MOUNAUD adjt - L. CHAMBRAGNE adjt -
- M. VEYSSET - A. DUTHEIL - J-L. VERGNE -

Etaient excusés : J-Y. HOUARD - R. GOUTTEFANGEAS –

Etaient absents : M. Roger DERET est absent en début de réunion.

Pouvoirs :

J-Y. HOUARD a donné pouvoir à J-L. VERGNE
R. GOUTTEFANGEAS a donné pouvoir à M-H. MICHON

Secrétaire de séance : Alain DUTHEIL.

La séance est ouverte à 19h.

Mme le maire demande d'ajouter à l'ordre du jour l'approbation du PV du 5 avril 2019.

Ordre du jour :

Validation de la vente de délaissé de chemin à M. Floquet suite à enquête publique
Validation de la vente de délaissé de chemin à Mme Sagniez suite à enquête publique
Délibération complémentaire au projet de numérotation et adressage sur la commune. Point sur le dossier.
Instruction des documents d'urbanisme à l'ADI23 (Agence Départementale d'Ingénierie)
Situation du SIAEPA de Crocq
Projet rénovation bâtiment la poste : désignation d'un architecte
Attribution des subventions aux associations
Adhésion au CAUE pour 2019
Délibération fixant les tarifs des concessions du columbarium au cimetière de Flayat
Point de situation sur le Syndicat Mixte de Méouze
Point de situation sur le projet photovoltaïque
Parc Naturel de Millevaches : aire de Bivouac
Questions diverses

Approbation du procès verbal du 5 avril 2019 :

Le procès verbal est approuvé à l'unanimité.

Validation de la vente de délaissé de chemin à M. Floquet suite à enquête publique :

L'enquête publique n'a relevé aucune remarque. Tous les frais liés à l'enquête publique seront portés à la charge de l'acquéreur pour moitié avec Mme Sagniez. La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Validation de la vente de délaissé de chemin à Mme Sagniez suite à enquête publique :

L'enquête publique n'a relevé aucune remarque. M. Dauphin a cependant adressé une requête à la mairie sollicitant un droit de passage qui est accepté par Madame Sagniez : ces courriers seront transmis au notaire pour intégration dans l'acte. Tous les frais liés à l'enquête publique seront portés à la charge de l'acquéreur pour moitié avec M. Floquet. La délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération complémentaire au projet de numérotation et adressage sur la commune. Point sur le dossier :

Il est proposé de modifier le nom apporté à la rue de Quérade afin qu'elle soit appelée rue de la Quérade et de rester en harmonie avec le cadastre. Cette délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

La numérotation est terminée et a été adressée à la Poste. Une prochaine réunion aura lieu le 4 juillet pour une validation définitive. Des devis pour la fourniture de plaques de rues et numéros vont être demandés.

M. Roger DERET intègre la réunion du conseil à 19h30.

Instruction des documents d'urbanisme à l'ADI23 (Agence Départementale d'Ingénierie) :

Notre commune doit passer par l'agence départementale. La cotisation annuelle 2019 s'élève à 472€, à ces montants il conviendra d'ajouter les sommes facturées au vu du nombre et type d'actes instruits par l'Agence. Actuellement, la commune n'a pas refacturé ces frais aux pétitionnaires.

Le débat conduit les élus à considérer qu'il y aurait un manque d'équité entre les communes. D'autre part, ces demandes sont formulées par des personnes qui investissent et des ressources nouvelles pourraient être apportées par la réalisation du projet photovoltaïque. Pour toutes ces raisons, il est proposé de ne pas faire porter cette dépense sur les pétitionnaires. Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Situation du SIAEPA de Crocq :

Lors de l'assemblée générale du 11 avril dernier, le budget du SIAEPA n'a pas été voté. La préfète a informé les maires qu'elle avait saisi la chambre régionale des comptes le 3 mai et elle devait répondre dans 1 mois. Il est proposé d'adresser une délibération, jointe en copie, manifestant notre inquiétude sur la continuité du service et de l'entretien du réseau et exigeant des autorités de tutelle des explications clarifiant la situation dans un avis écrit. La délibération est adoptée avec 1 voix contre et 8 pour.

Projet rénovation bâtiment la poste : désignation d'un architecte :

Un appel à candidature a été diffusé et 4 cabinets d'architectes ont fait une proposition. Les associations flayatoises ont été rencontrées afin qu'elles puissent exprimer leurs besoins et leurs observations. Elles seront à nouveau réunies par l'architecte dès le début de la mission. La commission d'appel d'offres, après avoir examiné les 4 propositions (voir tableau ci-joint) a retenu la candidature de M. Claveyrolat, architecte DE à Ussel. Cette décision est adoptée à l'unanimité.

La commune souhaite s'engager dans la rénovation de l'ancien bâtiment de la Poste, pour ce faire, la collectivité peut solliciter une aide financière du PNR en lien avec la Région pour l'étude architecturale et bénéficier ainsi d'un accompagnement technique. Une délibération spécifique portant sur l'appel à projet «rénovation, extension et construction de bâtiments par les collectivités locales » avec bois issu de circuits courts est proposée aux élus. Elle est adoptée à l'unanimité.

Attribution des subventions aux associations :

Le Sporting club de Flayat sollicite 1700 €, soit le même montant que l'an passé. Il est proposé de leur accorder 1700€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le Foyer Rural sollicite 2000€. M. Loïc Chambragne, Président du Foyer Rural, se retire du conseil. Il est proposé d'accorder 1400€. La proposition est adoptée à 8 voix.

L'ACCA sollicite 250€. Il est proposé de leur accorder 200€.

Les Genêts d'Or sollicitent 500€. Mme Maryvonne Veyssset et M. Patrick Mounaud, membres du bureau, se retirent du conseil. Il est proposé de leur accorder 300€ car l'année d'activité n'est pas complète. La proposition est adoptée à 7 voix.

L'entente Sud Est Creuse sollicite 1000€. Il est proposé de leur accorder 1000€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les anciens combattants sollicitent 250€. Il est proposé de leur accorder 250€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Le GVA sollicite 150€. Il est proposé de leur accorder 150€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Pays Sage sollicite 1000€. Il est proposé de leur accorder 1000€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Amicale des anciens footballeurs sollicite 300€. Il est proposé de leur accorder 300€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Espace associatif A. Fauriaux sollicite 1500€. Il est proposé de leur accorder 1400€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Les Bibinoux sollicitent 300€. Il est proposé de leur accorder 300€. La proposition est adoptée à l'unanimité.

L'Association Les P'tits Flayatois n'a pas formulé de demande.

Il est décidé d'adhérer à la Fondation du Patrimoine dont le montant de la cotisation est de 55€. Adopté à l'unanimité.

Adhésion au CAUE pour 2019 :

Il est proposé d'adhérer au CAUE, il nous apporte leur aide et soutien dans le projet de rénovation de la poste. La cotisation annuelle est de 100€. Adopté à l'unanimité.

Délibération fixant les tarifs des concessions du columbarium au cimetière de Flayat :

Madame le maire présente la réglementation en la matière. Après échanges, il est proposé d'appliquer les tarifs suivants: 400€ pour 30 ans et 800€ pour 50 ans. Chaque case permet d'accueillir 3 urnes. La gravure de la plaque est faite sous la responsabilité de la commune et son coût est répercuté à la charge de la famille. La dispersion des cendres au jardin du souvenir est organisée sous la responsabilité du maire et reste gratuite. Adopté à l'unanimité.

Point de situation sur le Syndicat Mixte de Méouze :

Le président de la Communauté de communes de Haute Corrèze Communauté a présidé une réunion à l'étang de Méouze pour présenter des perspectives et une proposition qui pourrait être faite par un opérateur privé. Dans ce cadre, une visite a été organisée au village vacances d'Eygurande afin d'avoir une bonne information sur le partenariat public-privé qui est mis en place. Une rencontre avec un partenaire privé devrait être organisée prochainement en lien avec Haute Corrèze Communauté. Dans le même temps, une proposition de régularisation de notre situation a été faite auprès de la sous-préfecture d'Aubusson et une rencontre devrait avoir lieu avec le sous-préfet courant août.

Point de situation sur le projet photovoltaïque :

Le commissaire-enquêteur a rendu un rapport favorable et la préfète a délivré le permis de construire. Le dossier a été déposé par l'opérateur le 3 juin et la réponse est attendue par la Commission de régulation de l'énergie en août.

Parc Naturel de Millevaches : aire de Bivouac :

Une première aire de Bivouac a été installée à Millevaches et d'autres le seront pour l'été prochain. Une candidature de Flayat peut être envisagée pour conforter le tourisme rural et l'ouverture prochaine d'un gîte. Avis favorable à la candidature de Flayat à l'unanimité.

Questions diverses :

Fête patronale les 20 et 21 juillet : un apéritif sera organisé comme d'habitude, soit dans la rue devant la mairie, soit dans la cour de l'école, sous le chapiteau monté par le foyer rural.

Camp de scouts de 14-17 ans (25), en provenance de Riom et d'Ambert du 3 au 18 août sur le terrain du projet photovoltaïque.

Jumelage avec Belbèze en Lomagne : une délégation de 14 personnes s'est déplacée pour une officialisation du jumelage. Ils ont été intronisés dans la confrérie royale des chevaliers de la gerbe d'ail et du chabrot lomagnol. Une invitation en retour est envisagée pour les 21 et 22 septembre.

Bulletin communal : il est rédigé et a commencé à être distribué.

Plan particulier pour la Creuse : Mme la préfète organise une réunion à Evaux-les-Bains le vendredi 12 juillet de 15h à 17h30. La présence de la mairie de Flayat est prévue.

La séance est levée à 22H40

Le Maire

Le Secrétaire de séance

Les conseillers municipaux